Le parler gâtinais

La Croix dite de *Tchenon Houy*, située au coin du bois Planté, avait été érigée en 1870 en hommage à la Sainte Vierge, à Saint Etienne, premier martyre, ainsi qu'à Etienne Houy et à sa famille. Effondrée, elle fut replacée sur son socle d'origine en 1998 par les Amis du patrimoine, et commentée. On y lit que *Tchenon, Tchène,* signifie *Etienne* en gâtinais.

Le gâtinais, ce français régional, dérivé de la langue d'oïl, s'étendait de l'île de France à la Bourgogne ; il nous rappelle la vie rurale des siècles précédents. *A la Tchenne Etchène !* disait-on.

La différenciation des sons nous semble aujourd'hui amoindrie voire déformée : *A r'vouer bin !* (bien le bonsoir !), un *viau* (veau), l'*amikié* (amitié), un *travailleux* (travailleur), mon *Guieu* (Dieu), un *boué* (bois)… Mais les expressions n'en sont pas moins savoureuses : *on met bin un viau dans une granche* (qui peut le plus peut le moins), *gratter une codinde sur une botte d'avouène* (trépigner sur place), *j'en baille tout bleu !* (Quelle surprise !).

Bougligny : Croix Chatenon Houy, photo MB®

CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU
01 60 39 60 69 – www.randonnee-77.com -

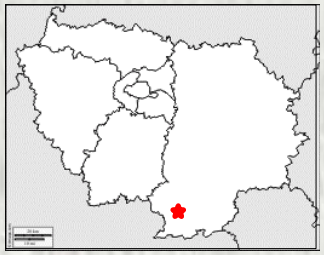

Voir carte IGN n° 2418

Commune de départ : école/mairie
Bougligny
GPS : Lat. Long. 48.1955, 2.6575
UTM : 31U 474558, 5338096

Accès : Bougligny : à 8 km de Nemours par la D403 puis la D52

Informations pratiques :

Transports en commun : Gare de Bagneaux-sur-Loing, bus 11b (jusqu'à La Garenne) puis bus 12 (dir. Mézinville).
Bar-café

Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
- Respectez la nature et la propriété privée.
- N'abandonnez pas de détritus.
- Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
- Refermez barrières et clôtures après votre passage.

Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77).
Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :
www.randonnee-77.com

Mise à jour – Janvier 2024 -

RANDONNER EN SEINE ET MARNE

Bougligny

Chemin des violettes

Bougligny – photo MB®

Découvrez le bocage environnant le village de Bougligny ; une balade entre champs, bois, taillis et hameaux… tranquillement.

12 km	3 h 30	Vert	Facile

Le chemin des violettes

1. Dos à l'école, prendre en face la rue de la Plaine puis à gauche le chemin à travers champs. Tourner dans la route à droite et, à Quenonville, dans celle à gauche.

2. Dans le virage, avant le château d'eau de Foljuif, suivre le chemin à droite et rester en lisière du boisement sur 600m. Virer à gauche et traverser le bois. Emprunter la D118 à droite et le chemin à gauche en orée de bois

3. Tourner à gauche et suivre le chemin tout droit à travers champs puis en lisière de bois.

4. Entrer dans le massif, virer à gauche à la croisée des chemins, traverser le bois des Roches. Couper la D52 et après un coude à droite, virer à gauche.

5. A la croix de *Tchenon Houy*, poursuivre à gauche, traverser un autre bois puis des bosquets. Franchir la D118, bifurquer à gauche en lisière du taillis, continuer à travers champs.

6. Tourner à gauche sur la route et à gauche sur le chemin. Il fait un coude à droite. Virer dans le chemin de gauche puis à droite sur la D 118 pour entrer dans Bougligny. Prendre à gauche la rue Grande et revenir au point de départ.

Cerfs au repos – photo JPC®

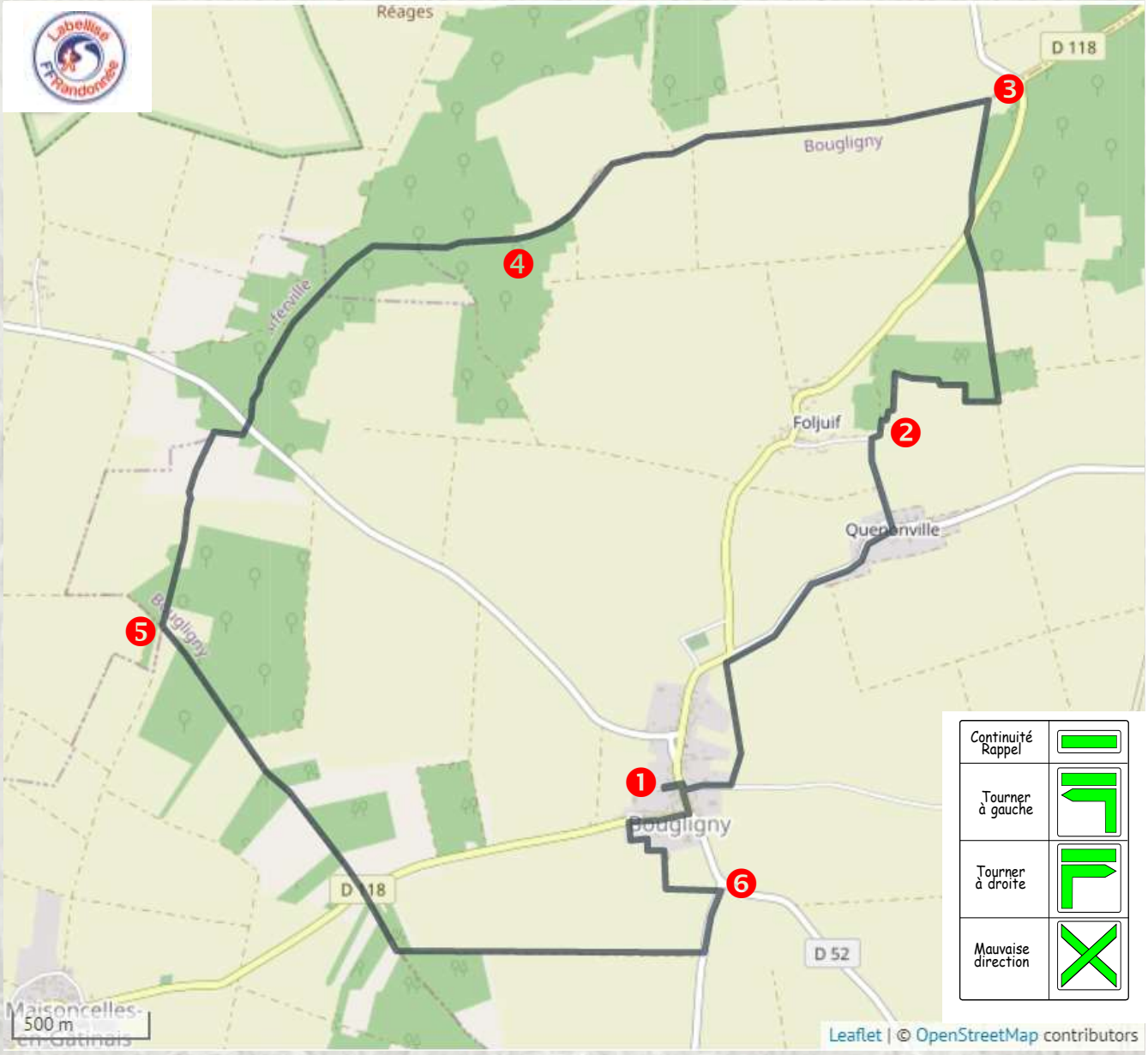

Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, …), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse http://sentinelles.sportsdenature.fr/ et en sélectionnant l'activité "randonnée".